

COMMUNE DE MENDE

**OBJET :**  
**Vente**  
**Commune**  
**de Mende /**  
**Mme**  
**Mariangela**  
**SIOTTO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance Publique du 14 Décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze du mois de Décembre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux :  
▪ en exercice : 33  
▪ présents à la  
séance : 23  
▪ représentés : 9  
▪ absent : 1

**Etai<sup>ent</sup> présents :** Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoint, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et  
de l'affichage de  
la convocation :  
**7 décembre 2022**

**Par procuration :** Monsieur Jean-François BERENGUEL (Madame Régine BOURGADE), Madame Aurélie MAILLOLS (Madame Françoise AMARGER-BRAJON), Adjoint, Monsieur Nicolas TROTOUIN (Monsieur Vincent MARTIN), Madame Catherine THUIN (Madame Ghalia THAMI), Monsieur Nicolas ROUSSON (Monsieur Alain COMBES), Madame Valérie TREMOLIERES (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Madame Betty ZAMPIELLO (Monsieur François ROBIN), Monsieur Francis DURSAPT (Monsieur Francisco SILVANO), Monsieur Bruno PORTAL (Madame Emmanuelle SOULIER), Conseillers Municipaux.

Date de  
l'affichage à la  
porte de la Mairie  
et publication sur  
le site internet :  
16/01/2023

**Absente :** Madame Sonia NUNEZ VAZ, Conseillère Municipale.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Indiquer si le  
Conseil a décidé  
de se former en  
comité secret :  
Non

Madame Patricia ROUSSON expose :

Mme Mariangela SIOTTO a demandé l'acquisition d'un délaissé pour aménager et étendre l'emprise de sa propriété.

Par délibération du 20 Octobre 2022, la Commune de Mende a désaffecté et déclassé 36 m<sup>2</sup> afin de les intégrer dans le domaine privé communal pour procéder à la vente.

Après réalisation d'un document d'arpentage par la SARL BOISSONNADE et ARRUFAT matérialisant l'emprise exacte cédée et conformément à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale, il est aujourd'hui proposé :

- **DE CEDER** à Mme Mariangela SIOTTO la parcelle suivante :

Parcelle	Surface	Prix
<b>AW 399</b>	36 m <sup>2</sup>	<b>1.080,00 €</b>

- **D'AUTORISER** la vente des parcelles ci-dessus désignées par la Commune de Mende à Mme Mariangela SIOTTO.  
Frais de bornage et notariés à la charge de cette dernière.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'office notarial de Me Annick PAPRELLI-DARBON et Bertrand FOULQUIE, Notaires à MENDE.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

#signature2#

Pour extrait conforme,  
Fait à Mende,  
Le Maire,  
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)